



DÉCISIONS (MÉDICAMENTS) - PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

PUBLIÉ LE 21/05/2019 - MIS À JOUR LE 24/11/2020

Décision du 13 mai 2019 portant autorisation d'un programme d'apprentissage - OMNITROPE Gamme

Les programmes d'apprentissage sont créés pour accompagner les patients dans l'acquisition des gestes techniques nécessaires à l'administration de certains médicaments : ces programmes sont proposés aux patients par les industriels du médicament par l'intermédiaire d'un professionnel de santé (il ne peut y avoir de contact direct entre le laboratoire pharmaceutique et le patient). Les patients sont libres d'y participer ou d'y mettre fin à tout moment.

Ce type de programme d'apprentissage, spécifique, est à distinguer des programmes d'éducation thérapeutique.

Télécharger la décision du 13 mai 2019 portant autorisation d'un programme d'apprentissage - OMNITROPE Gamme (21/05/2019)

